



DDT 72 - REMA (SD) 19 boulevard Paixhans

72000 LE MANS

A Le Mans, le 03-08-2021

N/Réf.: 2021-002902

Dossier suivi par : Arnaud LEFEUVRE, Mél. : arnaud.lefeuvre@ofb.gouv.fr

V/Réf.:

Objet : Demande préalable à des travaux sur un écoulement soumis à expertise, commune de Congé-sur-Orne.

Suite à l'examen du dossier que vous m'avez transmis pour avis le 04/06/2021, relatif à une demande de travaux de busage sur un écoulement soumis à expertise préalable avant travaux, commune de Congé-sur-Orne et présenté par la SCEA de la Croix Blanche, je vous fais part de mes observations sur le volet milieu aquatique.

1. Contexte de la demande d'avis.

La présente demande établie par la SCEA de la Croix Blanche est une demande d'expertise de cours d'eau dans le cadre d'un projet de busage sur un linéaire d'environ 249 m.

2. Expertise de terrain.

Le tronçon sur lequel porte la demande d'expertise et de travaux de busage se trouve sur le bassin versant de l'Orne Saosnoise et a fait l'objet d'une expertise de terrain en date du 03/08/2021.

L'expertise de l'OFB s'est appuyée sur l'article L.215-7-1 du code de l'Environnement et l'instruction du gouvernement relative à la cartographie et l'identification des cours d'eau du 3 juin 2015. Cette instruction a été présentée en COPIL Cartographie des cours d'eau et les critères de détermination des cours d'eau présentés lors de cette réunion ont été unanimement validés par les membres de ce COPIL.

L'application stricte des critères du code de l'Environnement a amené l'OFB à conclure que le tronçon, dont fait l'objet cette demande d'expertise, n'est pas un cours d'eau au sens de l'article L. 215-7-1 du code de l'environnement.

En effet, ce tronçon ne présentait pas d'écoulement lors de notre visite malgré une pluviométrie importante. Aucun élément ne permet également de confirmer qu'il se trouve dans un lit naturel à l'origine. Il s'agit simplement d'un fossé créé sans doute pour drainer les excès d'eau en période hivernale

La fiche de détermination de cours d'eau relative à cette expertise sera jointe à ce présent avis.

1. Conclusion

Au vu de ces éléments, l'Office Français de la Biodiversité considère que l'expertise du 03 août 2021 permet de conclure au déclassement du tronçon concerné par cette demande d'expertise. Cette expertise sera transmise à la DDT et soumise à consultation du public avant modification de la carte préfectorale des cours d'eau de la Sarthe.

Les travaux de busage sur ce tronçon ne sont donc pas soumis au dépôt préalable d'un dossier de déclaration/autorisation conformément aux articles L.214-1 et suivants du code de l'environnement.

Copie à:

LARDUINAT Thibaut

Données générales						
Date :	03/08/2021	limites	données GPS			
Opérateur (s) et organisme :	OFB	du tronçon	X (en dd)	Y (en dd)	n°	
A Lefeuvre		aval				
Commune : Congé sur Orne		amont				
Conditions d'observation :						
Lieu-dit : La Coulvannerie						
Nom usuel (si information) Ru du Maleffre nº photos :						
Référentiel cartographique actuel: Scan 25 IGN (Année:) BD TOPO Orthophotoplan + MNT						
Critères de qualification des COURS D'EAU (cumulatifs)						
Alimentation par une source						
OUI	Type de source :					
□ NON	1) Ponctuelle : □ fontaine □ lavoir □ mare□ plan d'eau □ mouillère □ émergence clairement identifiée					
☑ Indéterminé	éterminé 2) Diffuse : □ zone drainée □ prairie humide □ zone humide □ bois humide					
	Autres :					
Débit suffisant une majeure partie de l'année						
□ OUI☑ NON□ Indéterminé Fréquence d'écoulement :□ permanent □ intermitent ☑ indéterminé						
Lit naturel à l'origine						
□ OUI☑ NON□ Indéterminé Information historique □ Cassini□ Cadastre napoléonien □ Etat majo□ Autre:						
Cas particuliers : Critères supplémentaires						
Berges supérieures à 10cm						
□ OUI □ NON						
Substrat diversifié et différencié						
OUI	■ NON					
Continuité Amont/ Aval						
□ OUI	■ NON					
Vie aquatique						
□ OUI	■ NON	 Indéter 	miné			
□ poisson :						
□ macroinvertébré :						
□ végétation inféodée aux milieux aquatiques :						
Statut (cf logigramme)						
Statut déterminé grâce à : Critères cumulatifs (Grille 1) Critères supplémentaires (Grille 2) COURS D'EAU COURS D'EAU ENTERRE TALWEG FOSSE si doute, renouveler cette démarche à une période hydrologique ultérieure						

